



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB8\_020425B-DE

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNE (Délibération n°8-02/04/2025)**

*Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025*

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 approuvant pour l'exercice 2024 le budget 19000 – Budget commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2024 approuvant la décision modificative n° 2 du budget primitif de la commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 approuvant la décision modificative n° 3 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 approuvant la décision modificative n° 4 du budget primitif de la commune,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB8\_020425B-DE



Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour adopte les comptes administratifs de l'exercice 2024 comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19000 - COMMUNE</b>			
Dépenses	2 219 698.36 €	1 050 551.58 €	3 270 249.94 €
Recettes	2 691 125.56 €	1 343 624.16 €	4 034 749.72 €
Solde hors RAR	<b>471 427.20 €</b>	<b>293 072.58€</b>	<b>764 499.78 €</b>
R.A.R. Dépenses		219 710.57 €	219 710.57 €
R.A.R. Recettes		124 957.00 €	124 957.00 €
Solde		- 94 753.57 €	- 94 753.57 €
Résultat avec RAR	<b>471 427.20 €</b>	<b>198 319.01 €</b>	<b>669 746.21 €</b>

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
V. TRIVERIO Adjointe.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025  
et de la publication le 10/04/2025  
Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
V. TRIVERIO Adjointe

